

Sommaire

Un enseignement en information-documentation

Un module pour le lycée

FADBEN Bureau National

Présentation et objectifs	3
Contenus	5

Une progression pour le collègue

Le groupe de travail de l'académie de Rouen sur le socle commun de connaissances et de compétences	8
<i>Anne-Sophie Closet</i>	

TEMOIGNAGE...

Module en lycée professionnel de la photographie	12
<i>Martine Ernoult</i>	

Savoirs info-documentaires et Socle commun

Socle commun : quelle place pour le professeur documentaliste ?	14
Livret de connaissances et de compétences : lecture transversale des grilles de références	17
<i>Françoise Martinelli</i>	

Les Savoirs scolaires en Information Documentation et le Socle commun	25
<i>Véronique Augé</i>	

Adapter les notions organisatrices en information-documentation au Socle commun de connaissances et de compétences	26
<i>Groupe de travail du bassin d'Aix-Pertuis</i>	

TEMOIGNAGE...

Mise en place du Socle commun en Nouvelle-Calédonie	29
<i>Véronique Nagiel</i>	

CHRONIQUE...

Documentation : discipline nouvelle : le Manifeste 78, un texte fondateur	30
<i>Françoise Chapron</i>	

ACTUALITE...

Manifeste 2008 : Formation à la culture de l'information	32
--	----



Présidente : *Françoise Albertini*
Suivi éditorial : *Ivana Ballarini-Santonocito*

Abonnement servi aux adhérents
Vente au numéro : 10 €

Fédération des enseignants documentalistes de l'Education nationale

fadben@wanadoo.fr – <http://www.fadben.asso.fr>

25, rue Claude Tillier – 75012 Paris – Tél. 01.43.72.45.60

ISSN 1260-7649

1978... 2008... trente ans d'écart et deux Manifestes venant jaloner l'histoire de la FADBEN. Un seul fil conducteur toutefois, donnant la tonalité de toutes les actions menées : la volonté de faire des propositions et d'affirmer un rôle pédagogique novateur, tourné vers l'acquisition des savoirs liés à un enseignement spécifique de l'information-documentation. Tourné aussi vers le développement d'une « autonomie libératrice », pour reprendre un des mots-clés du *Manifeste 78* relevé ici par Françoise Chapron.

C'est dans le sens de cette autonomie que va la proposition de module présentée par le Bureau national à M. de Gaudemar dans le cadre de la réforme du lycée.

L'idée d'un enseignement modulaire de l'information-documentation n'est pas nouvelle. Nous avons toujours soutenu qu'il existe des contenus spécifiques à enseigner aux élèves tout au long du cursus scolaire, que des temps obligatoires de formation et d'évaluation identifiés sont nécessaires, que le module apporte la souplesse nécessaire à cet enseignement.

Après avoir posé l'enseignement de l'information-documentation comme pôle fédérateur des activités du professeur documentaliste¹, après avoir défini et formalisé les savoirs scolaires de notre domaine², le temps est venu, toujours dans une perspective didactique allant vers la formalisation d'un curriculum³, de proposer une organisation programmatique et progressive des contenus à enseigner dans le secondaire. Si le Bureau national a travaillé sur une proposition de module pour le lycée, celui-ci ne peut se concevoir que dans la continuité des apprentissages acquis au collège. C'est pourquoi nous tenons à relayer les travaux du groupe de professeurs documentalistes de l'académie de Rouen qui ont abouti à la mise en ligne, sur leur site académique, d'outils « structurés (et structurants !) »⁴ déclinants non seulement les contenus à enseigner, mais aussi les modalités d'évaluation et la progression à envisager.

Si la proposition de module s'inscrit dans la logique de la réforme actuelle du lycée, les propositions faites pour le collège s'inscrivent dans la mise en œuvre du Socle commun de connaissances et de compétences. C'est dans ce sens que vont les travaux de Rouen et c'est pourquoi nous vous proposons deux grilles de lecture mettant en parallèle compétences du Socle et savoirs scolaires en information-documentation. Merci à Françoise Martinelli et au groupe de travail du bassin d'Aix-Pertuis, dans l'académie de Marseille, pour l'éclairage qu'ils nous apportent.

Deux témoignages viennent illustrer ces propositions, celui de Martine Ernoult qui nous fait part de la mise en place d'un module adapté aux besoins d'un lycée professionnel de la photographie, celui de Véronique Nagiel sur la mise en place du Socle commun en Nouvelle-Calédonie.

Bonne lecture à vous... et que nous puissions, ensemble, au quotidien dans nos établissements, construire et prouver le bien fondé de cet enseignement pour le devenir des élèves...

...c'est le vœu que nous faisons avec l'inauguration de la nouvelle maquette de Médiadoc.

Ivana Ballarini-Santonocito

¹ FADBEN. « Référentiel métier ». *Médiadoc*, mars 2006

² FADBEN. « Les savoirs scolaires en information-documentation : 7 notions organisatrices ». *Médiadoc*, mars 2007

³ Dans la lignée des travaux de l'ERTé « Culture informationnelle et curriculum documentaire » (Lille 3)

⁴ Voir l'article d'Anne-Sophie Closet.

Pour un enseignement modulaire des connaissances et des compétences en information-documentation au lycée

FADBEN, Bureau national

PREAMBULE

Située dans la perspective de notre société, qu'elle soit de l'information ou du savoir, la maîtrise de l'information se révèle être, selon l'UNESCO, une compétence indispensable aux hommes du XXI^{ème} siècle. Cette compétence s'exprime dans un grand nombre de domaines différents mais ne prend toute sa cohérence que dans une culture spécifique où les savoirs éclairent les savoir faire et les rendent susceptibles de s'adapter aux évolutions rapides des techniques. Or, il n'existe pas aujourd'hui d'enseignement spécifique et clairement identifié, accompagnant l'élève tout au long de sa scolarité pour asseoir cette culture. Toutefois, une réflexion est menée sur un curriculum documentaire et un corpus de savoirs est en cours de constitution qui demanderait à être intégré dans les programmes de collège et de lycée.

Si les objectifs du nouveau lycée sont notamment de préparer les élèves à l'enseignement supérieur en développant leur capacité dans le travail autonome et leur investissement dans les projets d'apprentissage, alors la maîtrise de la recherche documentaire est un moyen nécessaire pour les atteindre. Cette maîtrise ne va pas de soi et repose sur un certain nombre de connaissances et de compétences qui doivent être enseignées tout au long du cursus scolaire.

Les enjeux d'une telle formation vont bien au-delà des études secondaires et ont un impact aussi bien sur l'avenir des jeunes qui poursuivent des études supérieures, que sur celui de ceux qui entrent dans la vie active. L'intégration dans le monde de l'entreprise requiert, en effet, des compétences pour rechercher et valider des informations. Cette formation est utile tout au long de la vie.

« Un nouveau lycée modulaire et personnalisé : tout au long de sa scolarité le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant en développant le travail personnel autonome [accompagné], la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe. »

Xavier Darcos, discours du 11 juin 2008

PROPOSITION

Le contexte éducatif actuel et les dispositifs existants

Des espaces dans lesquels inscrire la formation à la maîtrise de l'information existent déjà, l'ECJS, les TPE, les modules de français ou les projets interdisciplinaires favorisent la construction par l'élève des apprentissages informationnels. Malheureusement, leur prescription n'étant pas obligatoire, les contenus non précisés, la progression non déterminée et l'évaluation inégale, ces apprentissages sont parcellaires et très différents d'un établissement à l'autre, voire d'une classe à l'autre, car tributaires des bonnes volontés.

Un enseignement modulaire

En nous appuyant sur les acquis de la recherche universitaire⁵, la pratique pédagogique des enseignants documentalistes, l'intégration des dispositifs précités dans l'organisation scolaire du lycée, nous pouvons proposer un enseignement modulaire, obligatoire, évalué et placé sous la responsabilité du professeur documentaliste, auquel les professeurs de discipline seront amenés à collaborer.

L'enseignement modulaire ne nécessite pas la création d'une nouvelle discipline, il peut se placer à différents moments de l'année et suit une progression adaptée au niveau de l'élève. Son caractère obligatoire est la garantie pour celui-ci de suivre une formation évaluée, répondant à son projet personnel.

5- Voir les travaux de l'ERTé « Culture de l'information et curriculum documentaire », Université de Lille3

N°1, OCTOBRE 2008

Cet enseignement vise à développer l'autonomie de l'élève par la maîtrise de l'information, ce qui lui permettra d'exercer son esprit critique et de devenir acteur de ses propres apprentissages tout au long de la vie.

Les savoirs en information-documentation font l'objet d'un enseignement spécifique sous la responsabilité du professeur documentaliste.

Un ensemble de connaissances et de compétences est à construire et à acquérir à l'issue du cursus du lycée. Les situations pédagogiques, au cours desquelles elles seront acquises, pourront être mises en place avec les enseignants des disciplines et articulées avec les travaux de recherche demandés aux élèves.

Les contenus d'enseignement au lycée

Cette programmation nécessite comme prérequis les apprentissages info-documentaires développés au collège.

Elle s'inspire des travaux de réflexion actuels⁶ et s'organise autour de sept grandes notions fédératrices en information-documentation, celles de :

Document	Source
Information	Exploitation de l'information
Espace informationnel	Recherche d'information
Indexation	

L'évaluation

Un test diagnostique permettra d'évaluer le niveau des élèves à l'entrée au lycée.

L'évaluation des élèves portera sur les productions réalisées et les procédures mises en oeuvre, mais aussi sur leur capacité à verbaliser à l'oral ou à l'écrit les connaissances acquises.

Les apprentissages en information-documentation sont évalués dans le cadre du module, de même que lors des TPE et de l'ECJS.

Certaines de ces évaluations peuvent donner lieu à la validation d'items du B2I.

Les objectifs

Objectif général : Acquérir autonomie et efficacité dans les apprentissages tout au long de la vie

Niveau : Seconde

Objectif spécifique :

Maîtriser les principes de base de la recherche et du traitement de l'information (renforcer les acquis du collège)

Objectifs pédagogiques :

- Elaborer une stratégie de recherche d'information
- Comparer les espaces informationnels
- Exploiter l'information
- Rechercher l'information

Niveau : Première

Objectifs spécifiques :

Savoir évaluer l'information
Produire et communiquer l'information

Objectifs pédagogiques :

- Respecter le droit de l'information
- Identifier et citer ses sources
- Evaluer et sélectionner l'information
- Structurer et communiquer une production documentaire

Niveau : Terminale

Objectif spécifique :

Mettre en oeuvre une démarche personnelle de recherche, de traitement et de communication de l'information pour l'enseignement supérieur et dans la perspective d'une formation tout au long de la vie

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les sources et les médias d'information
- Organiser sa veille informationnelle et construire son propre espace d'information

6- Voir : FADBEN. « Les savoirs scolaires en information-documentation : 7 notions organisatrices ». *Médiadoc*, mars 2007

Proposition de module en information-documentation au lycée : *Contenus*

Objectif général : Acquérir autonomie et efficacité dans les apprentissages tout au long de la vie

Niveau : Seconde

Objectif spécifique :

Maîtriser les principes de base de la recherche et du traitement de l'information (renforcer les acquis du collège)

Objectifs pédagogiques :

- Élaborer une stratégie de recherche d'information
- Comparer les espaces informationnels
- Exploiter l'information
- Rechercher l'information

Élaborer une stratégie de recherche d'information			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Besoin d'information Méthodologie de la recherche d'information	L'élève sait que rechercher une information c'est : * répondre à un besoin d'information * élaborer et déployer une stratégie de recherche	. Se mettre en projet . Mobiliser ses connaissances . Planifier son activité de recherche . Questionner un sujet	. Constituer un dossier documentaire argumenté . Rendre compte de sa stratégie de recherche
Connaître et comparer les espaces informationnels			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Centre de ressources Bibliothèque Site web Base de données Catalogue	L'élève sait qu'un espace informationnel : * est un lieu physique ou virtuel * conserve et diffuse des informations * fonctionne en réseau * produit de l'information	. Se repérer dans un lieu et un système de ressources . Choisir les documents en fonction de leur nature et de leur support . Distinguer l'espace informationnel de son outil de recherche	. Remplir un tableau d'analyse comparative après avoir réalisé un travail de recherche dans trois lieux de ressources différents . Justifier ses choix et ses stratégies de recherche . Verbaliser sur les notions à acquérir
Exploiter l'information			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Analyse de l'information Évaluation de l'information Prise de notes Pertinence Référence Information Source Droit de l'information	L'élève comprend qu'exploiter une information c'est : * resituer l'information dans son contexte * construire une connaissance nouvelle * respecter les droits d'auteur * reconnaître la responsabilité intellectuelle	. Prélever l'information utile dans un document . Repérer l'auteur du document et la source de l'information . Reformuler les informations d'un document . Utiliser une citation	. Remplir un tableau d'aide à la prise de notes . Relever les références des documents utilisés . Identifier les sources et justifier leur validité . Verbaliser sur les notions à acquérir . Elaborer une argumentation pour un débat

N°1 : OCTOBRE 2008

Rechercher l'information

Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Interface de recherche Moteur de recherche Navigation Outils de recherche Requête Mot clé	L'élève sait que rechercher une information c'est : * utiliser les outils de recherche d'un espace informationnel * sélectionner et évaluer des informations	. Traduire une question du langage naturel en langage documentaire. . Lire un document secondaire . Repérer les documents dans un espace informationnel. . Trier les résultats d'un outil de recherche. . Élaborer un dossier documentaire.	. Constituer un dossier documentaire répondant à une problématique . Rendre compte de sa démarche de recherche et justifier ses choix . Verbaliser sur les notions à acquérir

Niveau : Première

Objectif spécifique :

Produire et communiquer l'information

Objectifs pédagogiques :

- Respecter les droits de l'information
- Identifier et citer ses sources
- Structurer et communiquer une production documentaire

Respecter les droits de l'information

Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Éthique de l'information Droit de l'information	L'élève connaît : * les règles d'utilisation de l'information (honnêteté intellectuelle) * les lois de propriété intellectuelle * les circuits d'échange de l'information	. Respecter les règles d'utilisation de l'information . Respecter la législation . Repérer les ayants droit d'un document . Demander les autorisations d'utilisation d'un document	. Constituer un dossier documentaire argumenté . Justifier du bon respect des droits . Verbaliser sur les notions à acquérir

Élaborer une bibliographie

Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Document secondaire Périodicité Bibliographie Validité de la source Auteur Édition	L'élève sait : * que tout document est référencable * que la source renvoie à l'origine de l'information * que l'information procède d'une intention de l'auteur * qu'une bibliographie permet d'établir la validité des informations * qu'une bibliographie permet de justifier ses sources	. Identifier les références d'un document . Rédiger un document secondaire en respectant les normes bibliographiques . Adopter une démarche scientifique de traitement de l'information	. Fournir une bibliographie en respectant les normes de présentation . Justifier le choix des sources . Verbaliser sur les notions à acquérir

Structurer une production documentaire et la communiquer			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Document Résumé Synthèse Structure du document Indexation documentaire Référencement	L'élève connaît : * la structure et l'organisation d'un document * le référencement des informations utilisées * les langages d'indexation documentaire L'élève sait : * que le document résulte d'une intention de communication * restituer de l'information et produire des informations nouvelles	. Rédiger un résumé et une synthèse . Rédiger un texte informatif et argumentatif . Choisir des mots-clés représentant l'analyse du contenu de sa production . Indexer un document	. Créer un document original en respectant les normes de production . Fournir une indexation documentaire . Présenter une production documentaire en justifiant ses choix et ses démarches . Verbaliser sur les notions à acquérir

Niveau : Terminale

Objectif spécifique :

Mettre en oeuvre une démarche personnelle de recherche et de traitement de l'information
Se préparer à l'enseignement supérieur

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les sources et les médias d'information
- Organiser sa veille informationnelle et construire son propre espace d'information

Connaître les sources et les médias d'information			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Code Média Statut de la source Publication Économie de l'information	L'élève connaît : * les codes de transcription de l'information * les canaux de transmission de l'information * les circuits et les enjeux économiques de l'information * les principaux médias d'information	. Passer d'un code de transcription à un autre . Distinguer les documents en fonction de leur type et de leur nature . Identifier les principaux médias et leurs caractéristiques	. Réaliser un dossier documentaire argumenté sur les médias . Verbaliser sur les notions à acquérir

Organiser sa veille informationnelle et construire son propre espace d'information			
Objectifs notionnels	Connaissances	Compétences	Évaluation
Indexation automatisée Social tag Métadonnée Blog Réseau documentaire Base de données Site web Service internet de discussion	L'élève connaît : * les techniques de marquage du contenu d'un document * les différentes formes d'indexation L'élève sait : * qu'un espace informationnel est lieu d'échange et de production d'information * qu'il fonctionne souvent en réseau	. Créer un espace Web 2.0 . Sélectionner des flux d'information . S'insérer dans un réseau d'information	. Créer et gérer un espace informationnel . Présenter son espace informationnel en justifiant ses choix et ses démarches . Verbaliser sur les notions à acquérir

Le groupe de travail de l'académie de Rouen sur le socle commun de connaissances et de compétences

Anne-Sophie Closet

Professeur documentaliste au collège Jean Delacour (Clères), coordinatrice du groupe

Un groupe constitué de huit professeurs documentalistes [1] de l'académie de Rouen s'est réuni cinq jours pendant l'année 2007-2008 afin de réfléchir au rôle du professeur documentaliste dans le socle commun de connaissances et de compétences.

La lecture du texte

A la lecture du socle, des compétences liées à la notion d'information apparaissent, éparpillées à travers les 7 piliers : recherche d'informations, compréhension et traitement, responsabilité dans l'utilisation des outils utilisés, définition d'une démarche adaptée au projet. Peu développées, elles sont aussi abordées le plus souvent par le biais des disciplines. Considérant que l'acquisition d'une culture informationnelle est essentielle dans la formation d'une personne « capable de jugement critique » et apte à utiliser des ressources pour « apprendre tout au long de la vie », nous avons décidé d'axer notre réflexion sur les compétences info-documentaires à acquérir en collège en tentant d'élaborer des outils structurés (et structurants !).

L'approche et les compétences génériques

Plusieurs approches étaient possibles. Nous avons choisi dans un premier temps de lister et d'analyser les comportements et les représentations des élèves lors des séances de formation et des recherches en autonomie : absence de prise en compte du besoin d'information, incapacité à définir une stratégie de recherche d'information, méconnaissance de la notion d'auteur et attitude irréfléchie vis à vis de l'information disponible, absence de traitement de l'information... En parallèle, pour rester au plus près de nos pratiques, nous avons repris et quelque peu modifié les « étapes de la recherche documentaire », considérées comme des objectifs pédagogiques et non comme un cheminement linéaire, pour rédiger les compétences génériques.

Ex : A : connaître les ressources d'information

Compétence générique 1 : connaître les espaces informationnels : lieux physiques et virtuels.

Compétence générique 2 : identifier les documents

...

Les compétences spécifiques

Dans un deuxième temps, il nous a fallu décliner les compétences génériques, non évaluables, en compétences spécifiques. La rédaction des compétences a supposé que nous structurions les contenus. Nous avons découpé chaque compétence générique en compétences spécifiques, grossièrement libellées. Nous avons ensuite précisé les connaissances liées à des notions [2], et les savoirs procéduraux (capacités). Précisons que nous ne sommes pas partis des notions mais que nous les avons déduites à partir des contenus. L'ensemble devait être cohérent : il ne s'agissait pas de privilégier dans une compétence les capacités au profit des connaissances ou inversement mais de faire apparaître clairement les liens entre elles. Il a fallu aussi revoir sans cesse les intitulés de manière à ce qu'ils reflètent le mieux possible le caractère combinatoire des compétences et soient compris par les élèves.

Des compétences peu définies ou redondantes ont ainsi été retirées, d'autres ont été regroupées, certaines déplacées ou reformulées... Le choix des notions et la rédaction des contenus ont donné lieu à de multiples débats, notre souci étant que l'ensemble soit le plus rigoureux possible mais aussi facilement utilisable comme base de travail.

Ex : B 3-3 J'évalue la fiabilité d'un site Web

Connaissances	Capacités et attitudes	Notions
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève sait qu'un document en ligne est une production humaine, que l'auteur est responsable de sa publication et qu'il doit être clairement identifié ➤ Il sait qu'un auteur peut être une personne physique (site personnel) ou morale (organisme, ministère, musée, société ...) ➤ Il sait que les objectifs de l'auteur doivent être clairs pour pouvoir évaluer la source (communication, information) ➤ Il sait que la date de mise à jour permet de juger de la validité de l'information. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève sait trouver l'auteur à partir de la page d'accueil et sait identifier les objectifs du site (nature du message : informatif, commercial...) ➤ ➤ Il sait tenir compte de la date de création ou de mise à jour pour juger de la validité des informations en fonction de son besoin d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> Source d'information Site Web URL Auteur Responsabilité éditoriale Pensée critique Validation de la source Information

Nous nous sommes rendus compte que certaines compétences, les compétences « fantômes » (A. Tricot), appartenant au domaine de la stratégie, seraient difficilement évaluables. Prenons par exemple la question du besoin d'information. Il était possible d'envisager une compétence concernant la mobilisation des connaissances acquises et une autre concernant le questionnement du sujet. Il était plus difficile de définir une compétence d'ordre métacognitif qui permettrait de valider la prise de conscience chez l'élève de rechercher ce qu'il ne sait pas sur un sujet donné dans un but précis. La question est pourtant essentielle dans le processus de recherche d'informations. Nous avons choisi de faire apparaître cette attitude dans plusieurs compétences.

Ex : C 2-1 Je relève l'information pertinente en fonction de mon besoin d'information

Connaissances	Capacités et attitudes	Notions
<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève sait que la pertinence des informations dépend de son besoin d'information et de la production documentaire qui lui est demandée. ➤ Il sait que la consultation de plusieurs ressources documentaires est quelquefois nécessaire pour rassembler des données pertinentes et donner une information complète. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève sait relever dans un document les informations pertinentes en fonction de son besoin d'information ➤ Il utilise un nombre adapté de documents pour donner une information complète. ➤ Il est capable de trier les données pour garder celles qui se complètent. 	<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'information Information Pertinence Prise de notes Document primaire Document tertiaire

Définir des compétences spécifiques observables et évaluables amenait à penser en parallèle aux contextes d'apprentissage possibles. Quelques expérimentations sur le terrain ont aussi été entreprises en cours d'année. Elles ont permis, partiellement, de se rendre compte de la faisabilité du projet, de la compréhension des compétences par les élèves et ont fourni quelques pistes pour l'évaluation.

Très tôt la nécessité de prévoir plusieurs outils s'est imposée. Le premier serait un outil de formation à destination des professeurs documentalistes, le second servirait d'outil d'autoévaluation pour les élèves. L'outil d'évaluation sera abordé plus tard, mais il nous est apparu indispensable de penser rapidement à la question et d'aborder en parallèle la progression des apprentissages.

La progression et l'évaluation

Conscients de l'extrême diversité des situations en termes d'heures dévolues aux apprentissages info-documentaires, nous avons proposé quelques pistes concernant la progression et l'évaluation. Nous nous sommes posé la question suivante : quelles compétences les élèves doivent-ils maîtriser en fin de 3^{ème} ? A partir des compétences définies, nous avons envisagé un parcours « à l'envers ». Les outils proposés doivent être appréhendés en tant que tels et sont aussi infiniment perfectibles. Leur utilisation induira une réflexion sur une progression cohérente à prévoir en fonction des possibilités de chacun sur le terrain. La présentation des

compétences sous la forme d'un tableau peut également présenter le danger d'une vision fragmentée de la recherche documentaire. Dans la perspective de la notion de compétence telle qu'elle a été définie dans le *Socle commun de connaissances et de compétences*, la construction des savoirs déclaratifs et procéduraux s'effectue dans l'action, dans des situations concrètes. Isoler les compétences dans le but de former et d'évaluer à tout prix les élèves à l'aide d'exercices décontextualisés reviendrait à dénaturer l'approche par compétences. Pour acquérir une compétence, l'élève devra dans un premier temps comprendre que les capacités requises pour franchir un obstacle nécessitent des connaissances qu'il pourra réinvestir dans des contextes différents. Dans un deuxième temps, sa capacité à recourir à une compétence dans une situation donnée pourra être évaluée. Enfin, la démarche de projet, inhérente à toute recherche documentaire, demande de posséder et d'employer un nombre important de compétences et de savoir les combiner. La construction et l'assimilation des savoirs requièrent donc du temps. Par conséquent, on ne peut penser qu'une compétence validée une seule fois serait réellement acquise. Des contextes d'apprentissage multiples et variés sont nécessaires, ce qui suppose aussi un véritable travail collaboratif entre l'enseignant documentaliste et les enseignants des disciplines. Les outils peuvent ainsi être envisagés comme outils de dialogue.

Prévoir un décalage entre le temps de formation et la, ou plutôt les phases d'évaluation, nous a semblé essentiel. L'ensemble manque de rigueur car il aurait fallu davantage penser la planification par niveaux à partir d'un travail plus approfondi sur les notions et les contenus à enseigner en collège (par exemple les compétences relatives à la sélection des données et au traitement des informations). D'autre part, certaines compétences nécessitent des connaissances qui s'inscrivent dans une continuité d'apprentissage au lycée. Les aborder en collège nous paraissait cependant indispensable. Dans l'exemple suivant, malgré une proposition de validation en 3^{ème}, on entrevoit les transpositions didactiques à construire au lycée autour de la notion d'économie de l'information et des caractéristiques des moteurs de recherche.

Ex : B 3-2 Je lis et j'analyse une page de résultats

Niveaux de formation	Connaissances	Capacités et attitudes	Validations suggérées en	Notions
3 ^{ème}	➤ L'élève connaît la présentation des résultats (nombre de pages, place du résultat dans la page)	➤ L'élève sait lire et interpréter un résultat	3 ^{ème}	Page de résultats
4 ^{ème}	➤ Il connaît les différents éléments composant un résultat (URL, titre de la partie, date, description du contenu)	➤ Il peut distinguer les éléments composant une URL (racine de l'URL, nom de domaine, extension du fichier...)	4 ^{ème}	Site Web Page Web
3 ^{ème}	➤ Il sait que les moteurs de recherche déterminent certains critères responsables de l'ordre des résultats (mode d'indexation, indice de popularité, positionnement payant)			URL Validation de la source

L'outil d'évaluation reprend et précise les compétences de l'outil de formation afin de permettre la validation progressive d'items lors des situations pédagogiques. Il est donc nécessaire de valider tous les items d'une compétence pour valider celle-ci.

Compétences	Compétences étudiées	Compétences acquises (Préciser les niveaux de validation)
C 1-2 Je distingue la partie d'un document du document entier		
Livre		
Périodique		
Ressource numérique		
Ressource en ligne		

L'exemple présenté ci-dessus différencie les différents supports dont l'apprentissage ou l'utilisation peuvent varier suivant les niveaux et les situations pédagogiques.

Dans l'exemple présenté ci-dessous, il s'agit de clairement différencier deux niveaux d'apprentissage 6^{ème}-5^{ème} et 4^{ème}-3^{ème}.

Compétences	Compétences étudiées	Compétences acquises (Préciser les niveaux de validation)
D 1-1 J'organise et je hiérarchise mes notes		
Suivant un plan établi par le professeur		
Suivant le questionnement établi par l'élève		

Une version informatique en ligne disponible en cours d'année prochaine devrait faciliter l'utilisation de l'outil. En effet, un des objectifs est de favoriser la liaison 3^{ème}-seconde et de laisser une trace de la formation proposée au collège.

La mise en œuvre de situations d'apprentissage permettra aussi de revoir différents points : la construction des séquences, les critères et les modes d'évaluation, la manière dont les élèves s'approprient l'approche par compétences. Un livret à leur usage, à but essentiellement formatif, sera étudié en début d'année.

Gageons que le chantier de cette nouvelle année permettra de faire encore progresser notre réflexion !

[1] Étienne Basset : Collège Jean Texcier, Le Grand-Quevilly

- ▶ Vincent Boyé : Collège Pablo Neruda, Évreux
- ▶ Annie Brottier : Collège Émile Verhaeren, Bonsecours
- ▶ Sébastien Gaillard : Collège Jean Renoir, Grand-Couronne
- ▶ Cécile Jouquan : Collège Lucie Aubrac, Isneauville
- ▶ Marie-Pierre Moulin-Tanguy : Collège Hector Malot, Le Mesnil Esnard
- ▶ Mickaela Wyporek : Collège Lucie Aubrac, Bueil

[2] Les notions sont extraites pour la plupart des documents suivants :

DUPLESSIS, Pascal BALLARINI-SANTONOCITO, Ivana. «Petit dictionnaire des concepts info-documentaires, approche didactique à l'usage des enseignants documentalistes » [en ligne]. *SavoirsCDI*, 2007. Disponible sur :

<http://savoircdi.cndp.fr/culturepro/actualisation/Duplessis/dicoduplessis.htm>
(consulté le 20 mai 2008)

FADBEN. « Les savoirs scolaires en information-documentation, 7 notions organisatrices ». *Mediadoc*. FADBEN, mars 2007

GROUPE DE REFLEXION DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES DE L'ACADEMIE DE ROUEN. *Information Documentation, formation des élèves par le professeur documentaliste de la sixième à la troisième*. CRDP de Haute-Normandie, 2007



L'intégralité des travaux et des tableaux est en ligne sur le site de l'Académie de Rouen à l'adresse : <http://documentaliste.ac-rouen.fr/spip/spip.php?article202>
(Consulté le 06/10/2008)

Module en information-documentation dans un lycée professionnel de la photographie

Martine Ernoult

Lycée professionnel Brassai, Paris

TEMOIGNAGE...

Concevoir un module de formation des élèves

Le projet d'établissement du Lycée Brassai intègre deux volets de la politique documentaire :

- volet 1 : La formation des élèves en information-documentation assurée par le professeur documentaliste s'appuyant sur le CDI, système de ressources optimisé par la gestion de l'information technique et professionnelle nécessaire aux usagers d'un lycée professionnel de la photographie ;
- Volet 2 : Le développement d'une banque d'images interne.

Le choix des angles d'apprentissage

Analyse des besoins en termes d'apprentissage :

- Les référentiels des séries professionnelles formulent les compétences : capacité de s'informer et capacité à informer.
- Le socle commun pointe sur la formation d'une personne « capable de jugement et d'esprit critique » apte à utiliser des ressources pour « apprendre à apprendre » tout au long de la vie, et sur la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.
- Le diagnostic des besoins repérés dans l'établissement permet d'analyser les comportements et les représentations des élèves lors de situations de recherche en autonomie. Les observations conduites sur deux classes montrent que des élèves à la fois producteurs et utilisateurs d'œuvres protégées méconnaissent les notions de : propriété intellectuelle, droit d'auteur, droit de l'information, auteur, source, information..., ils ont des difficultés à relier le problème d'information à ce qu'ils savent déjà, ils utilisent des stratégies de recherche peu performantes, la synthèse et l'exploitation de l'information trouvée sont en cours d'acquisition.
- De nombreux objectifs partagés par les professeurs des disciplines professionnelles et de l'enseignement général sont repérés. Les différentes dimensions de la photographie technique, artistique, économique, sociétale et juridique sont partagées par différents acteurs dans un établissement. La banalisation du document numérique, la dématérialisation des ressources iconographiques ne laissent pas de poser de nombreux problèmes ; la numérisation des images crée de nouveaux modèles documentaires, de nouveaux comportements nécessitant de lister des besoins d'apprentissage propre à l'établissement : recherche iconographique, gestion des photographies, numérisation des images fixes, droit des images.

Le rôle de formateur du professeur documentaliste

Dans la classique chaîne de l'information : production, traitement, diffusion et recherche d'information à l'heure du numérique, le professeur documentaliste trouve facilement sa place dans la mise en œuvre des apprentissages. Pour cela, faire émerger que :

- la qualité de la recherche ne repose pas seulement sur le choix des outils, mais qu'elle nécessite le développement de stratégies et la connaissance des contenus ;
- la capacité de s'informer peut débiter par un bon usage du « copier-coller » accompagné des références des sources ;
- la capacité d'informer à l'ère du numérique passe de façon incontournable par le référencement ;
- la création de produits diffusés nécessite un traitement logique de document (notion d'identification des images, métadonnées descriptives) ;
- Le référencement est une obligation. Référencer c'est aussi indexer, cela permet de faire connaître son travail de photographe, d'accroître la visibilité sur son site web.

Ce travail vise à renforcer la réflexivité des élèves à l'égard de l'information, à développer le goût du raisonnement fondé sur des arguments dont la validité est à prouver : vérification des sources, validation de l'information, à encourager l'esprit critique. Il conduit à faire des élèves des usagers créatifs, avertis.

Formation interdisciplinaire autour du projet de Banque d'Images Rechercher, organiser, indexer, diffuser des photographies

À qui s'adresse la formation ?

À tous les élèves de l'établissement (CAP, Bac Pro)

Pour quels objectifs ?

Inscrire dans la formation des élèves les nouvelles pratiques professionnelles qui s'inscrivent dans la mouvance des évolutions technologiques en cours.

Comment ?

Une formation sous forme de deux modules :

- Un module interdisciplinaire de 15h/an : sous forme de cours et/ou travaux pratiques.
Enseignements concernés : photographie, arts appliqués, audiovisuel, documentation, français.
- Un module de 5h/an : pratique de l'indexation.

Évaluation en collaboration : portfolio de compétences et des connaissances.

Outils utilisés : Ajaris 4.0 (banque d'images), Photoshop, I-view, moteurs de recherche, banques de données professionnelles, etc.

Quels contenus ?

Développer des compétences en :

- Recherche iconographique
 - Identifier les sites, les sources et types d'images dans le domaine de la photographie et des arts visuels.
 - Reconnaître les codes spécifiques et leur articulation avec les effets de sens, connaître les outils d'analyse qui permettent d'affiner la construction de sens.
 - Connaître et maîtriser les outils de recherche généralistes ou spécialisés (notions de : Web, base de données).
- Gestion des photographies
 - Connaître la démarche de mise en place d'une banque d'images.
 - Maîtriser les techniques de traitement et de diffusion photographique.
 - Acquérir les méthodes et la pratique du traitement documentaire des photographies.
- Numérisation des images fixes
 - Numériser ses images et choisir le format d'image pour une utilisation donnée (notions de : Edition, site Web, impression...).
 - Savoir intervenir sur l'image pour changer la taille et le format.
 - Savoir conserver ses fichiers numériques.
- Droit des images
 - Identifier les droits des photographes.
 - Repérer les droits liés aux personnes et aux objets figurant sur les images.
 - Sensibiliser aux questions de rémunération

Les connaissances visées :

Qu'est-ce qu'une image ? Les apports d'Internet en recherche iconographique. Recherche web et base de données en ligne. Description et référencement des photos numériques. Problématique du légendage. Principes de l'indexation. Critères d'analyse et d'indexation. Photos numériques : propriétés (format, résolution, taille, codages des couleurs). La propriété intellectuelle, la création de blog, Utilisation des photographies en consultation sur Internet...

Ce contenu s'inscrit à la fois dans la continuation du B2i et de compétences propres à l'activité de recherche documentaire et de création d'information.

Il est aujourd'hui essentiel de comprendre que la recherche documentaire est une activité globale qui doit être davantage axée sur le document et son contenu que sur la technique de recherche.

Socle commun : quelle place pour le professeur documentaliste ?

Françoise Martinelli

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 avait arrêté le principe du socle commun en précisant que « *la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société* » et le décret 2006-830 du 12 juillet 2006 a défini le socle commun de connaissances et de compétences.

Le principe du socle commun m'apparaît comme un principe juste qui se fonde sur des raisons d'équité et de justice sociale. Il est aujourd'hui nécessaire de se préoccuper non pas seulement des élèves en réussite mais de s'intéresser aux plus vulnérables. Les programmes scolaires, définis par l'encyclopédisme et l'excellence, sont si ambitieux que leurs contenus sont inaccessibles à un certain nombre d'élèves. Aujourd'hui encore la culture professionnelle des enseignants est toujours fortement ancrée dans cette visée des savoirs savants. La formation universitaire et l'image d'un métier encore profondément empreint d'une école où seulement 10 % d'une classe d'âge allait au lycée en sont sans doute les causes.

Il est intéressant d'observer l'écart qui s'est progressivement creusé, entre ce que disent les programmes et ce qu'apprennent réellement les élèves (hormis la frange d'élèves en réussite). L'école aujourd'hui définit des objectifs et des savoirs à acquérir mais n'a pas l'ambition et l'exigence qui leur correspondent car elle se heurte à la réalité des élèves tels qu'ils sont et non tels qu'on les imagine.

Le socle commun peut favoriser la mise en place d'une réflexion autour des savoirs scolaires et de leur pertinence dans la société contemporaine et future. Ainsi, Le socle « *détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé*⁷ ».

Bien sûr, il ne s'agit pas de pécher par excès d'angélisme et d'imaginer que la parution d'un texte, d'un coup de baguette magique, changera l'école et régulera ses dysfonctionnements. Il ne s'agit pas d'ignorer la capacité de l'Education nationale à « produire » des réformes qui ne sont pas ou peu appliquées (en particulier parce que l'opérationnalisation est rarement pensée en haut lieu) et il ne s'agit pas de nier non plus la capacité du système éducatif à enterrer totalement ou partiellement lesdites réformes ou lesdites nouvelles mesures.

L'expérimentation

Durant l'année scolaire 2007/2008, chaque académie a expérimenté au sein d'une circonscription (école, collèges et lycée professionnel accueillant une DP6) les deux versions du livret, proposé l'une à l'initiative de l'Inspection Générale, l'autre à l'initiative de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire.

Travaillant dans un collège concerné par l'expérimentation, je me suis attelée à la lecture attentive du socle. Comme beaucoup de collègues, je guette avidement toute évolution qui permettrait enfin de faire acquérir à **tous** les élèves des compétences info-documentaires solides. J'ai donc lu attentivement les livrets et les grilles de références disponibles sur Eduscol en ayant en tête plusieurs interrogations : comment du point de vue du professeur documentaliste faire acquérir les compétences qui concernent notre champ d'intervention, comment les mesurer et comment appuyer nos pratiques professionnelles sur cette nouvelle approche ?

Car l'approche par compétences, si elle est généralisée, ne peut être réalisée sans une réelle refondation de l'ensemble du travail pédagogique. Cette optique est d'ailleurs soulignée dans le Rapport n° 2007-048 de juin 2007 de l'IGEN : « Les livrets de compétences : nouveaux outils pour l'évaluation des acquis » sous la direction de Alain Houchot et Florence Robine, qui indique en conclusion : « *On ne peut faire le choix d'une évaluation par compétences sans repenser l'ensemble du système, des programmes aux formes et aux démarches d'enseignement, aux outils et aux procédures d'évaluation* ».

Tout d'abord, lors d'une lecture globale, des points plutôt positifs me sont apparus :

7- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'éducation

- vouloir rassembler de manière synthétique, en un seul document, les compétences acquises et les compétences à acquérir ne rejoint-il pas le concept de curriculum de formation puisqu'on y retrouve les notions de programme, de contenus, de situation d'apprentissage et de progression. Ce livret permettrait de mettre en lueur cette continuité jusqu'alors plutôt absente du parcours scolaire des élèves.
- Les intitulés de chacun des piliers du socle sont différents des intitulés des disciplines : s'agit-il d'une tentative de faire sortir les apprentissages de « l'enclavement disciplinaire », pour reprendre une expression de François Dubet ?
- Le texte du décret précise en parlant du socle commun que : « *Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes* ».
- Cette notion de ponts entre les disciplines ne fait-elle pas écho à l'intérêt des professeurs documentalistes pour la transdisciplinarité.
- En outre, les piliers 6 « les compétences sociales et civiques » et 7 « l'autonomie et l'initiative » ne s'inscrivent-elles pas dans une conception de l'École qui considère qu'elle accueille et forme des personnes et pas seulement des élèves ?

Je me suis ensuite attelée à une lecture détaillée dont vous trouverez le résultat dans les tableaux suivants. Jusqu'à présent, les attentes en termes de formation à la recherche d'information, lorsqu'elles sont officiellement formulées, ce qui est plutôt rare, sont disséminées dans les programmes disciplinaires et leurs documents d'accompagnement. L'utilisation des livrets de compétences ne change rien puisqu'il est indispensable de « partir à la pêche » pour rechercher les compétences auxquelles nous pouvons former les élèves.

Ma lecture s'est faite selon 4 entrées :

➤ **Liens avec la maîtrise de l'information**

Dans ce domaine, il faut souligner avec force qu'à aucun moment l'aptitude à « Identifier un besoin d'information » n'est évoquée. Il apparaît que l'élève dispose, le plus souvent de documents et d'informations sélectionnés par l'enseignant et réalise des tâches de prélèvement d'information. En survalorisant ce type d'habileté, les livrets de compétence font apparaître la vision d'un monde de l'information plus près du « jardin à la française » que de la « jungle informationnelle » qui est pourtant notre quotidien.

C'est seulement dans le pilier 4 « La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication », que l'on retrouve la compétence « Chercher et sélectionner des informations ». Il y a d'ailleurs un risque de faire passer pour un simple savoir-exécuter ce qui se fonde aussi sur la maîtrise d'opérations intellectuelles complexes.

Retour à la case départ. Dans la mesure où nous ne pouvons nous appuyer sur un programme dédié à la maîtrise de l'information, le seul socle ne permet toujours pas de bâtir, ne serait-ce qu'une ébauche de curriculum informationnel, car pour l'instant et c'est un des points soulevés lors de l'expérimentation et que le rapport de l'IGEN cité précédemment soulevait en indiquant « *qu'il était nécessaire de définir des compétences de manière opérationnelle, dans un cadre curriculaire précis avec des objectifs de formation clairs (ensemble des conditions d'enseignement, structures, horaires, programmes, pratiques pédagogiques et didactiques, matériels)* »

Dans le domaine info-documentaire nous en sommes loin, tandis que les collègues de disciplines pourront continuer à s'appuyer sur les programmes puisque le socle ne se substitue pas aux programmes. En effet, il est précisé que : « *L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé.* »

Il manque en tout cas nettement des documents d'accompagnement précisant les critères de réussite, les degrés d'exigence pour chacun des paliers. Si ces items devaient être décidés dans chaque établissement, la somme de travail nécessaire mènerait droit à l'enterrement du livret.

➤ **Liens avec l'utilisation du lieu**

Les références sont minimalistes et je ne m'étendrai pas sur ce point.

➤ **Liens avec les médias et le droit de l'information**

Là encore on identifie des formulations très générales sur les livrets « Faire preuve d'esprit critique », « Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus ». Que met-on derrière ces termes là encore ? Qu'exige-t-on d'un élève de CM2, d'un

N°1, OCTOBRE 2008

élève de 6^e, d'un élève de 3^e ? Il est capital de se mettre d'accord si l'on veut que le socle soit réellement commun. Les critères devront être validés en équipe et faire l'objet sur le plan national d'un balisage précis.

➤ **Liens avec la lecture et la littérature de jeunesse**

Là encore rien de nouveau, si ce n'est que les nouveaux programmes de français font peu de cas de la littérature de jeunesse.

Lors de cette expérimentation, j'avais abordé ce travail autour du socle qui a fait l'objet de réunions de synthèse au sein du collège en ayant à l'esprit cette question : quoi de neuf sous le soleil de l'information-documentation ? La réponse est, me semble-t-il, plutôt décevante, tant que n'existera pas, là encore, un cadre national.

De nombreuses autres questions ont également été abordées qui toutes montrent la complexité de la mise en œuvre du livret :

Des questions d'ordre sémantique et conceptuel : que met-on derrière le terme compétence (qui comprend dans les livrets des connaissances, des capacités, des attitudes). On a parfois l'impression d'un « *fourre-tout* ». Pour certains piliers, les compétences exprimées sont des connaissances précises étroitement liées au programme d'histoire : « Situer et connaître les différentes périodes de l'histoire de l'humanité » ; pour d'autres on s'intéresse à des attitudes, des savoir être ou des savoir faire.

Des problèmes de formulation : deux livrets ont été expérimentés, les grilles de référence sont également des documents ressources et pourtant il existe des différences importantes de formulation entre les deux.

Des interrogations sur la cohabitation de deux modes d'évaluation (évaluation notée, évaluation par compétences) qui paraissent parfois incompatibles en particulier sur le plan des rythmes d'apprentissage et de validation. Certaines compétences s'acquièrent sur plusieurs années, quelles évaluations intermédiaires mettre en place, comment ne pas retomber dans l'écueil du découpage en micro-objectifs ?

La complexité de l'évaluation des compétences dites transversales : les conditions d'apprentissage nécessaires pour former les élèves doivent faire l'objet d'une collaboration et d'une coordination pédagogique dont on voit bien qu'elle est encore inexistante.

Des incertitudes sur la progressivité des apprentissages, sur les niveaux d'exigence et les critères de validation à mettre en corrélation avec la difficulté de créer des situations d'évaluation qui permettent réellement de vérifier l'acquisition des compétences. Par exemple, vérifier des compétences comme « savoir nager », « savoir écrire sous la dictée » paraît relativement simple mais comment valider la compétence « Faire preuve d'esprit critique » (Compétences sociales et civiques) ou « Utiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité » (Culture humaniste). Vaste chantier.

De réelles zones d'ombre sur la formation des enseignants : cette nouvelle approche implique des plans de formation d'envergure qui ne soient pas disciplinaires. Le risque existe, et nous l'avons constaté pour le B2i, que la validation repose sur des impressions et non sur des situations réelles, que le remplissage du livret se fasse, rapidement, sur un coin de table, sans que les croix figurant dans le livret ne correspondent à un travail réellement réalisé.

La généralisation du socle a été reportée à septembre 2009. Si l'expérimentation est poursuivie l'année prochaine, on ne sait pas encore sous quelle forme. Il n'est d'ailleurs pas certain que les établissements qui y ont participé soient de nouveau sollicités l'an prochain. Les critiques sont nombreuses et la somme de travail que représente cette mise en œuvre est soulignée par tous.

Livret de connaissances et de compétences : lecture transversale des grilles de références

Domaines : information-documentation - Lecture - Littérature de jeunesse

Françoise Martinelli

Sommaire

- 1- Lecture des grilles de références en lien avec la méthodologie de recherche d'information (étapes de recherche)
- 2- Lecture des grilles de références en lien avec l'utilisation d'un lieu ressources : le CDI
- 3- Lecture des grilles de références en lien avec les médias, le droit de l'information et l'éthique
- 4- Lecture des grilles de références en lien avec la lecture et la littérature jeunesse

1- Lecture des grilles de références en lien avec la méthodologie de recherche d'information (étapes de recherche)

Cycles	Piliers du socle commun/	Etapes de la recherche d'information						
		Identifier un besoin d'information	Localiser et chercher les sources d'information	Sélectionner les documents	Prélever l'information	Traiter l'information	Communiquer l'information	Evaluer
	Maîtrise de la langue française							
Cycle d'adaptation	<i>Dégager les idées essentielles d'un texte documentaire ou littéraire</i>				Après la lecture par l'élève ou le professeur d'un texte documentaire d'une ou deux pages : dégager le thème, prélever les informations importantes. A partir de pages Web sélectionnées, prélever les informations demandées et les reformuler			
Cycle central	<i>Dégager les idées essentielles d'un texte documentaire ou littéraire</i>				A partir de pages Web sélectionnées, prélever en les ordonnant les informations demandées et en donner une présentation synthétique			
Cycle central	<i>Résumer un texte</i>				Classer et hiérarchiser les informations contenues dans un texte explicatif Ecrire un brouillon lisible et utilisable de ce que l'on retient d'un document Prendre des notes à partir d'un support écrit ou de données orales			
Cycle d'orientation	<i>Dégager les idées essentielles d'un texte documentaire ou littéraire</i>				Après lecture d'un texte, en reformuler les grandes lignes, répondre aux questions : de quoi parle-t-on ? Qu'en dit-on ? qui parle ? quelle est l'intention de l'auteur ? A partir de pages Web sélectionnées, prélever les informations demandées, les reformuler, les confronter			
Cycle d'orientation	<i>Résumer un texte</i>				Prendre des notes en mobilisant les formes d'écriture et de mise en page adaptées à la nature de la tâche (notes pour exposé, préparation de devoir, compte rendu)			

	<i>Rendre compte d'un travail individuel ou collectif</i>						Après préparation, présenter un livre, une visite, un spectacle, une recherche en un temps donné, en s'aidant de notes	
Cycles	Piliers du socle commun/ connaissances et capacités attendues	Identifier un besoin d'information	Localiser et chercher les sources d'information	Sélectionner les documents	Prélever l'information	Traiter l'information	Communiquer l'information	Evaluer
	Culture scientifique : Mise en œuvre d'une démarche scientifique ou d'une résolution de problèmes							
Cycle d'adaptation	<i>Rechercher, extraire et organiser l'information utile (écrite, orale, observable)</i>				Observer, recenser des informations : extraire d'un document (papier ou numérique) les informations relatives à un thème de travail			
Cycle central	<i>Rechercher, extraire et organiser l'information utile (écrite, orale, observable)</i>				Observer, recenser des informations : extraire d'un document (papier ou numérique) les informations relatives à un thème de travail			
Cycle d'orientation	<i>Rechercher, extraire et organiser l'information utile (écrite, orale, observable)</i>				Observer, recenser des informations : extraire d'un document (papier ou numérique) les informations relatives à un thème de travail			
	Culture humaniste : histoire-géographie							
Cycle d'adaptation	<i>Différentes périodes de l'histoire de l'humanité</i>				Retrouver les faits et les notions dans tout type de document (texte, photo, schéma ...)			
Cycle central	<i>Développement durable (Montrer les conflits ... Europe)</i>				Repérer des informations sur ces conflits dans un texte			

Cycle d'orientation	<i>Différentes périodes de l'histoire de l'humanité</i> <i>Grands traits de l'histoire de France</i> <i>Inégalités dans le monde</i>				Répondre à des questions sur documents			
Cycles	Piliers du socle commun/ connaissances et capacités attendues	Identifier un besoin d'information	Localiser et chercher les sources d'information	Sélectionner les documents	Prélever l'information	Traiter l'information	Communiquer	Evaluer
	Maîtrise des TIC							
Cycle d'orientation	Domaine 4 : s'informer, se documenter <i>Consulter des bases de données en mode simple (plein texte)</i> <i>Identifier, trier et évaluer des ressources</i> <i>Chercher et sélectionner l'information demandée</i>		C.4.1 : je sais rechercher des références de documents à l'aide du logiciel documentaire présent au CDI	C.4.2 : je sais relever des éléments me permettant de connaître l'origine de l'information (auteur, date, source ...) C.4.5 : je sais sélectionner des résultats lors d'une recherche (et donner des arguments permettant de justifier mon choix)				
	L'autonomie et l'initiative							

Cycle d'adaptation	<i>Savoir organiser son travail : planifier, anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles.</i>		Savoir utiliser un dictionnaire ou tout autre outil de recherche pour trouver et vérifier une information		
Cycle central					Rechercher, sélectionner, analyser l'information utile
Cycle d'orientation	<i>Savoir organiser son travail : planifier, anticiper, rechercher et sélectionner des informations utiles</i>				Elaborer un dossier : prendre des notes, rechercher, analyser, organiser, synthétiser, exposer des informations

2- Lecture des grilles de références en lien avec l'utilisation d'un lieu ressources : le CDI

Cycles	Piliers du socle commun	
	La culture humaniste : histoire géographie	
Cycle d'adaptation	<i>Différentes périodes de l'histoire de l'humanité</i>	Faire des recherches au CDI et les exploiter (exposés et dossiers)
	L'autonomie et l'initiative	
Cycle central	<i>Savoir organiser son travail : planifier, anticiper, rechercher et sélectionner, analyser l'information utile.</i>	Elaborer un dossier, faire des recherches au CDI ou sur Internet.

3- Lecture des grilles de références en lien avec l'éducation aux médias, le droit de l'information et la protection personnelle

Cycles	Piliers du socle commun	Education aux médias	Droit de l'information	Protection de la personne
Cycle d'adaptation	<p>Maîtrise des TIC</p> <p><i>Connaissances : des lois et des règlements régissant l'usage des TIC</i></p> <p><i>Capacités : connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique</i> <i>Protéger sa personne et ses données</i></p>		C.2.1. je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement	C.2.2. Je protège ma vie privée en ne donnant sur Internet des renseignements me concernant qu'avec l'accord de mon responsable légal
Fin de scolarité obligatoire	<p><i>Connaissances : des lois et des règlements régissant l'usage des TIC</i></p> <p><i>Capacités : connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique</i> <i>Protéger sa personne et ses données</i> <i>Participer à des travaux collaboratifs en connaissant les enjeux et en respectant les règles</i></p>		C.2.1. . je connais les droits et devoirs indiqués dans la charte d'usage des TIC et la procédure d'alerte de mon établissement C.2.3. : lorsque j'utilise ou transmets des documents, je vérifie que j'en ai le droit	
Cycle d'adaptation	<p>Compétences sociales et civiques</p> <p><i>Connaître le fonctionnement et le rôle des différents médias</i></p> <p><i>Savoir construire son opinion personnelle, faire preuve d'esprit critique</i></p>	<p>Identifier les différents médias et les informations qu'ils transmettent</p> <p>Apprendre à identifier l'information et à la hiérarchiser</p>		

Cycles	Piliers du socle commun	Education aux médias	Droit de l'information	Protection de la personne
Cycle central	<p>Compétences sociales et civiques</p> <p><i>Connaître le fonctionnement et le rôle des différents médias</i></p> <p><i>Savoir construire son opinion personnelle, faire preuve d'esprit critique</i></p>	<p>Identifier et analyser les éléments constitutifs d'un message médiatique : variété des supports, des modes de diffusion, des contenus, des publics cibles</p> <p>Savoir distinguer virtuel et réel</p> <p>Apprendre à identifier, à hiérarchiser l'information, et à la mettre à distance.</p> <p>Prendre conscience de l'influence des préjugés, des stéréotypes</p>		
Fin de scolarité obligatoire	<p>Compétences sociales et civiques</p> <p><i>Connaître le fonctionnement et le rôle des différents médias</i></p> <p><i>Savoir construire son opinion personnelle, faire preuve d'esprit critique</i></p>	<p>Mesurer et comprendre l'influence des médias et des réseaux de communication</p> <p>Savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage</p> <p>Identifier et analyser les éléments constitutifs d'un message médiatique</p> <p>Apprendre à identifier et soumettre à critique l'information</p> <p>Défendre son point de vue, argumenter, nuancer son opinion</p>		

4- Lecture des grilles de références en lien avec la lecture et la littérature jeunesse

	Piliers du socle commun	
Cycles	Maîtrise de la langue française	
Cycle d'adaptation	<i>Lire des œuvres intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture</i>	Après lecture d'une œuvre narrative, résumer l'histoire en précisant les relations entre les personnages et en relevant les principaux événements
	<i>Rendre compte d'un travail individuel ou collectif</i>	Devant la classe rendre compte brièvement par oral d'un livre ou d'un spectacle
Cycle central	<i>Lire des œuvres intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture</i>	Rendre compte de la lecture d'une œuvre littéraire, pour le roman en résumant l'histoire, pour une pièce de théâtre en résumant l'intrigue
	<i>Rendre compte d'un travail individuel ou collectif</i>	Après préparation, présenter un livre , une visite, un spectacle, une recherche en un temps donné, en s'aidant de notes
Fin de scolarité obligatoire	<i>Lire des œuvres intégrales, notamment classiques et rendre compte de sa lecture</i>	Lire intégralement des textes longs (œuvres littéraires, notamment des textes patrimoniaux et de littérature jeunesse) Etre capable de : Après lecture d'un récit, résumer l'histoire en précisant les relations entre les personnages Après étude d'une pièce de théâtre, en résumer l'intrigue en précisant les relations entre les personnages Après lecture d'une œuvre, exprimer son point de vue de lecteur et le justifier, par oral et par écrit
	Culture humaniste : lettres	
Cycle d'adaptation	<i>Formuler sur ses lectures une opinion écrite ou orale</i>	Rendre compte d'une lecture (résumé, sentiments éprouvés)
	<i>Lire fréquemment des œuvres littéraires de façon cursive</i>	Lire plusieurs œuvres appartenant à un même genre et/ou fondées sur un même thème
Cycle central	Culture humaniste : lettres	
	<i>Formuler sur ses lectures une opinion écrite ou orale</i>	Rendre compte de l'originalité d'un texte ou d'une œuvre en formulant une opinion argumentée
	<i>Lire fréquemment des œuvres littéraires de façon cursive</i>	Lire plusieurs œuvres appartenant à un même genre et/ou fondées sur un même thème Lire plusieurs textes ou œuvres d'un même auteur
Fin de troisième	Culture humaniste : lettres	
	<i>Formuler sur ses lectures une opinion écrite ou orale</i>	Rendre compte de l'originalité d'une œuvre en formulant une opinion argumentée

Les Savoirs scolaires en information-documentation et le Socle commun

Véronique Augé

*Professeur documentaliste au Collège de TRETS (13)
Formatrice associée à l'IUFM d'Aix-Marseille,
Membre du bureau académique de l'ADBEN Aix-Marseille*

Le travail présenté ici a été réalisé lors d'une journée de formation des professeurs documentalistes du bassin d'Aix-Pertuis dans l'académie d'Aix-Marseille.

Ce document est le résultat d'un atelier qui a fait suite à l'intervention de France Prévost-Vernotte portant sur le travail autour des notions info-documentaires initié par la FADBEN¹. Cette journée avait pour objectif de :

- Préciser les problématiques actuelles et envisager une évolution de sa pratique pédagogique pour une acquisition des savoirs info-documentaires par l'élève.
- Faire le point sur la définition de ces savoirs.
- Elaborer des projets de séquences visant à construire des notions info-documentaires en lien, notamment, avec le Socle commun.

Ce moment de formation intervenait quelques semaines après une journée académique organisée par la FADBEN au cours de laquelle Ivana Ballarini-Santonocito était venue présenter les travaux sur les savoirs scolaires en information-documentation qui ont donné lieu à la publication du Médiadoc de Mars 2007.

L'exigence de travailler sur des concepts plutôt que seulement sur des savoir faire, de plus en plus présente dans notre métier, va de pair avec l'injonction institutionnelle d'intégrer les piliers du Socle commun dans notre pratique. Dans ce cadre, il nous semblait particulièrement intéressant de croiser ces deux grilles de connaissances à transmettre à nos élèves et donner ainsi davantage de sens à notre action pédagogique.

¹ Voir FADBEN. « Les savoirs scolaires en information documentation ». *Médiadoc*, mars 2007

Adapter les notions organisatrices en information-documentation au Socle commun de connaissances et de compétences

Professeurs documentalistes du bassin d'Aix-Pertuis - Académie d'Aix-Marseille

PILIERS DU SOCLE COMMUN	Ce qui entre dans le champ de nos missions	Notions info-documentaires correspondantes	Types d'actions à mettre en oeuvre
Pilier 1 : Maîtrise de la langue	<p>Dégager l'idée essentielle d'un texte Comprendre un énoncé, une consigne Manifester sa compréhension de textes variés Résumer un texte Prendre part à un débat Rendre compte du propos d'autrui</p>	<p>Analyse de l'information Besoin d'information Document (et notions spécifiques) Typologie des documents Résumé Analyse de l'information Pertinence</p>	<p>Tout projet favorisant la maîtrise de l'écrit ou de l'oral : lecture, écriture, études et analyse de textes</p>
Pilier 2 : Langues vivantes étrangères	<p>S'exprimer et interpréter des pensées Comprendre des propos oraux et écrits</p>	<p>Production documentaire Discours, nature de la source, évaluation de l'information</p>	<p>Présentation orale à partir de l'étude de documents, Etude comparée de documents, repérer le paratexte d'un document</p>
Pilier 3 : Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique	<p>Comprendre l'organisation et la gestion de données Savoir observer, questionner, formuler une hypothèse et la valider, argumenter, modéliser de façon élémentaire Acquérir le sens de l'observation la curiosité - Développer l'esprit critique - Susciter l'intérêt pour les progrès scientifiques et techniques</p>	<p>Base de données, structuration de l'information Besoin d'information, requête, analyse de l'information</p>	<p>Tout projet pédagogique qui favorise le questionnement Toute activité autour de l'étude des sources Tout projet qui favorise l'acquisition d'une culture scientifique et technique Développement du fonds</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir conscience des implications éthiques de ces changements - Etre responsable face à l'environnement, au monde vivant, à la santé 	Nature et statut de la source, validité de la source	scientifique et veille informationnelle Implication dans l'EEDD, le CESC
Pilier 4 : Maîtrise des TICE	<p>Maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication</p> <p>Savoir que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même</p> <p>Maîtriser les techniques de l'information et de la communication et le développer en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2i :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'approprier un environnement informatique de travail ; - créer, produire, traiter, exploiter des données ; - s'informer, se documenter ; - communiquer, échanger 	<p>Information Espace informationnel Recherche d'information Exploitation de l'information Indexation (et notions spécifiques)</p> <p>Droit de l'information</p> <p>Source Document numérique en ligne Document primaire et secondaire Base de données Sites web Besoin d'information Méthodologie Production documentaire</p>	<p>Toute activité autour du droit de l'information</p> <p>Participer à la validation du B2i, maîtriser le C2i2e et plus généralement continuer à se former aux TICE</p>
Pilier 5 : Culture humaniste	<p><u>En général :</u></p> <p>Ouverture culturelle</p> <p>Donner envie à chacun d'avoir une vie culturelle personnelle par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles</p> <p>Education à la citoyenneté</p>	<p>Code, droit de l'information, structuration et économie de l'information</p> <p>Source Ethique, analyse, évaluation, pertinence de l'information</p> <p>Espace informationnel</p>	<p>Tout projet qui participe à l'ouverture culturelle par le biais de partenariat avec le monde artistique</p>

	<p>Proposer un fonds diversifié reflétant les textes majeurs de l'Antiquité, les œuvres majeures du patrimoine français, européen et mondial</p> <p><u>En particulier</u> :</p> <p>Formation d'opinions raisonnées Mettre en relation des faits politiques Grands principes de la production et de l'échange Lire et utiliser différents langages en particulier les images Avoir des références communes Attitude de curiosité Avoir conscience de l'universalité de l'expérience humaine</p>	<p>Source, analyse critique de l'information Economie de l'information, droit de l'information Document, code, référence</p>	<p>Organisation du fonds et politique d'acquisition et de gestion / ces œuvres</p> <p>Toute activité autour de la lecture de l'image</p> <p>Tout projet favorisant l'ouverture sur le monde et sur les autres</p>
<p>Pilier 6 : Compétences sociales et civiques</p>	<p>Vivre en société Se préparer à sa vie de citoyen : être capable de jugement et d'esprit critique, (...) apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique l'information et la mettre à distance</p>	<p>Information Exploitation de l'information Source (et notions spécifiques)</p>	
<p>Pilier 7 : Autonomie et initiative</p>	<p>Connaître les processus d'apprentissage Organiser son temps, prendre des notes, consulter tout document nécessaire, élaborer un dossier Identifier un problème, démarche de résolution : trier, analyser, hiérarchiser S'auto-évaluer Réaliser des projets Déterminer les tâches à accomplir</p>	<p>Recherche d'information, source, exploitation de l'information</p>	<p>Proposer un scénario de recherche à partir de ses propres acquis</p>

TEMOIGNAGE...

Mise en place du Socle commun en Nouvelle-Calédonie

Véronique Nagiel

Professeuse documentaliste

Collège de Koumac (Nouvelle-Calédonie – Province Nord)

« Le socle commun des connaissances et des compétences » a été mis en œuvre dans les établissements scolaires à partir de 2007. Il va dans le sens de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, de la diversification des connaissances, de la diversité des cultures et de l'universalité des Droits de l'Homme, des exigences de la protection de la planète. Le texte du JORF n°160 du 12 juillet 2006 – décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au « Socle commun des connaissances et des compétences » se compose de sept compétences, « La maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative ».

La maîtrise de l'information représente l'une des principales compétences à acquérir par les élèves au CDI. La circulaire de missions de 1986 des enseignants documentalistes définit plusieurs connaissances et compétences en recherche d'information : la définition de mots clés, la recherche des documents sur supports papier ou électroniques, l'interrogation d'une base d'information à partir d'un moteur de recherche, l'exploitation de l'information à partir des documents trouvés. Les compétences liées aux différentes étapes de la recherche d'information ont été définies dans une grille élaborée par la FADBEN¹. Celles-ci vont dans le sens des principaux axes liés à la culture de l'information.

L'explosion documentaire, la multiplication des sources d'information (sur supports papier, magnétique, électronique ou optique), l'introduction des nouveaux réseaux numériques, requièrent des usagers la maîtrise des outils de recherche d'information et des documents trouvés. « La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication » représente l'une des compétences principale du socle commun des connaissances et des compétences qui va dans le sens d'un usage critique des techniques des nouveaux réseaux dans une société dite « de l'information ». Le décret du 12 juillet 2006 met l'accent, dans les programmes d'enseignement, sur plusieurs compétences à acquérir en information-documentation : « créer, produire, exploiter des données » ; « s'informer, se documenter », « communiquer, échanger » font partie des compétences requises pour l'obtention du B2i (BOEN n°42 du 23 novembre 2000). Ces compétences sont à acquérir au CDI à partir de l'utilisation de plusieurs supports, des logiciels documentaires tels que BCDI, ou encore des moteurs de recherche tels que Google (recherche par mots clés, plein texte), Exalead (recherche thématique, plein texte et par mots clés). Plus que jamais, le CDI représente le pilier central de l'établissement où l'information circule entre les usagers et avec les réseaux d'information, à l'intérieur et hors les murs.

La mise en œuvre du Socle commun des connaissances et des compétences peut prendre appui sur l'exemple d'un collège de Nouvelle Calédonie (Province Nord) à partir des différents apprentissages en Documentation ou en interdisciplinarité, avec un ou plusieurs enseignants des disciplines d'enseignement. L'exemple de la « Culture scientifique et humaniste, de la perception du monde et de la gestion de la biodiversité » permet la mise en convergence des savoirs disciplinaires (Sciences de la vie et de la Terre) et de la Documentation (Sciences de l'information). L'acquisition d'une culture de l'information nécessite en amont l'acquisition d'un raisonnement, de l'autonomie et de l'esprit critique pour favoriser en aval l'exploitation de l'information par les élèves.

« Le socle commun des connaissances et des compétences » permet aux élèves, auteurs en herbe, de mieux s'approprier des connaissances et des compétences, en recherchant l'information pour l'exploiter, la produire dans un esprit citoyen.

¹ FADBEN. « Compétences en information-documentation : référentiel ». *Médiadoc*, décembre 1997

Documentation : discipline nouvelle **Le Manifeste 78, un texte fondateur**

Françoise Chapron

Fruit de la négociation entre 1974 et 1976 d'un premier projet de statut avorté, la circulaire du 17 février 1977 affirme pour la première fois la mission « essentiellement pédagogique » des CDI et de leurs responsables, les documentalistes bibliothécaires.

La FADBEN a joué un rôle actif dans cette négociation et décide à l'automne 1977, d'organiser un séminaire national en dehors du cadre statutaire des comités directeurs annuels pour approfondir la réflexion sur la fonction pédagogique récemment officialisée.

Les 30 avril et 1^{er} mai 1978, le centre des Francs camarades de Port Mort proche de Giverny dans l' Eure, académie du président Claude Fournier et de la secrétaire générale Françoise Chapron, accueille 40 participants, membres du bureau national et délégués des associations académiques dont Claude Péquignot, 1^{er} président.

Jean Pierre Cuvelier de Lille, Bernard Fourniaud de Limoges, successeur de Claude Fournier en 1979 et Albert Degardin d'Amiens qui remplacera en 1978, Joseph Paillat le trésorier national, viennent de rejoindre le bureau.

Cette équipe renouvelée se situe clairement dans une vision pédagogique du métier.

Pendant deux jours, dans une ambiance dynamique et conviviale, les participants, parmi lesquels de nouveaux militants qui feront leur chemin dans les instances nationales ultérieurement, élaborent des analyses et des propositions pour faire connaître et promouvoir le rôle des CDI dans une pédagogie renouvelée.

De ces deux jours, Albert Degardin rédige un volumineux et riche compte rendu qui, à la suite de deux journées de réunion du Bureau national, en juin à Paris, donne naissance à un document de quelques pages ronéotées en demi format A4 à couverture orange se présentant comme un « manifeste » à diffuser largement dans la profession et vers les partenaires des documentalistes.

Ce « petit livre orange » devenu rare aujourd'hui, dont le texte de base a été largement simplifié pour le rendre percutant, est intitulé de manière volontairement provocante « *Documentation : discipline nouvelle* ».

Bien sûr, le titre joue sur la polysémie du terme « discipline » qui comme le disait Jean-Pierre Cuvelier, moteur de la mise en forme du texte, « est ce qui dans les monastères du Moyen Age permet d'atteindre Dieu », filant ainsi la métaphore avec les méthodes, « le chemin vers » qui permettent d'atteindre le savoir.

Evidemment, cette revendication d'une discipline nouvelle paraît bien présomptueuse, sinon arrogante ou ridicule pour certains, si l'on pense à la situation des CDI en cours de structuration et encore au faible nombre de documentalistes en 1978.

Mais, beaucoup de ceux qui s'engagent à ce moment au niveau associatif sont, avant que ne vienne le temps de l'affectation massive en 1979 d'enseignants en surnombre et/ou en réadaptation, de jeunes maîtres auxiliaires ou adjoints d'enseignement souhaitant continuer à exercer des fonctions pédagogiques et acquis aux démarches du Travail autonome portées par l'INRDP.

Quand on relit ce texte aujourd'hui, on est frappé par son actualité et la continuité des principes sur lesquels il est fondé et qui inspirent encore aujourd'hui notre action. Que dit-il d'essentiel ?

1- Il situe le CDI comme un lieu spécifique au cœur d'un établissement scolaire, vu comme une structure devant se donner des « possibilités » « des choix multiples et positifs » (FSE, lieux de détente et de sport, étude, ouverture vers l'extérieur) dépassant l'alternative classe traditionnelle ou permanence, le CDI ne pouvant être le palliatif de l'une ou l'autre de ces dernières.

Le CDI est lui-même présenté comme lieu de choix d'activités diverses : lecture loisir et documentaire, recherche personnelle, travail autonome sur documents multsupports pour lesquels l'espace, les fonds et les équipements doivent être aménagés de manière fonctionnelle et sont pensés en fonction de l'utilisation des documents et non de leur rangement (ce qui le distingue d'une bibliothèque traditionnelle).

En bref, le CDI n'est ni le palliatif d'un enseignement sclérosé, ni le lieu d'une « pédagogie pseudo-renouvelée » où le document est un « gadget » mis à disposition en self-service comme dans un supermarché !

2- Le CDI c'est surtout un lieu qui favorise un nouveau rapport au savoir

- lié aux choix et besoins des usagers ;
- moins scolarisé, nécessitant un usage de l'information visant sa conceptualisation, sa critique, son exploitation en vue d'une mise en forme créative pour une communication ;
- s'opposant à une « culture unique » au profit de « cultures globales et personnelles ».

3- Le CDI est un lieu qui favorise l'autonomie des élèves

- dans leurs apprentissages scolaires en collaboration avec les autres enseignants ;
- dans la construction d'une culture en lien avec leurs centres d'intérêts et leur vie sociale ;
- par l'apprentissage de la socialisation et de la responsabilisation par des activités de groupe faisant appel à des aptitudes cognitives autant qu'affectives et relationnelles ;
- par une autonomie, accompagnée par des adultes compétents, pariant sur une certaine liberté et confiance faite aux élèves ;
- par le contact avec des documents (dont la presse et l'audiovisuel) en phase avec la vie sociale et non seulement l'activité scolaire et les manuels.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire « d'initier les élèves à la recherche documentaire » selon l'expression consacrée qui n'exclut pas pour autant la dimension de l'exploitation critique des documents et de la mise en forme de nouveaux documents (d'ailleurs le problème de la collaboration et du partage des tâches avec les professeurs de discipline au-delà de l'initiation aux techniques documentaires est posé dès cette période dans les textes de présentation du *Manifeste* notamment par J.-P. Cuvelier et C. Fournier).

Le Manifeste

- liste déjà des connaissances et des techniques spécifiques ne portant pas sur le domaine de connaissance mais sur les documents eux-mêmes (caractéristiques, mode de traitement, de classement propres à chaque type de document) ;
- affirme l'importance de la formation à des méthodes d'investigation particulières, propres « à déboucher sur une production suffisamment maîtrisée » à travers notamment un travail autour de « lectures actives et critiques ».

Tout ceci amène donc la FADBEN à positionner la documentation comme une « discipline nouvelle » qui s'inscrit dans le contexte de la rénovation pédagogique appuyée par l'Education nouvelle et les méthodes actives, l'exemple québécois, le colloque d'Amiens de 1968, la commission Joxe de 1972 sur la fonction enseignante, l'arrivée de la presse à l'école.

Quelques mots clés en forme d'opposition que l'on peut reprendre en 2008 émergent :

- **individualisme vs esprit communautaire,**
- **consommation, conservation vs recherche, création,**
- **hiérarchie conservatrice vs autonomie libératrice,**

le tout au service de la rénovation et de la démocratisation de l'école.

L'essentiel des problématiques actuelles, hors l'impact des technologies numériques, est déjà là.

Et si le souhait d'un personnel disposant d'une formation initiale et continuée de haut niveau a été largement réalisé, sinon sa pleine reconnaissance, le nouveau projet pédagogique et éducatif d'ensemble évitant au CDI « d'être une anomalie en marge de l'enseignement traditionnel » reste encore à inventer. Et c'est sans doute dans cette inertie persistante que réside l'inachevé d'un texte précurseur qui reste à mener à terme au moyen de nouvelles approches didactiques.



Le *Manifeste 78* est mis en ligne en texte intégral sur le site de la FADBEN où cette chronique historique est à suivre.

Les principaux textes fondateurs y seront publiés.

Manifeste 2008

Formation à la culture de l'information

Que nous parlions de société de l'information, de société du savoir ou de société en réseaux, il apparaît, notamment à l'UNESCO, que la maîtrise de l'information est une compétence indispensable aux hommes du XXI^{ème} siècle. La France souscrit aux enjeux internationaux soulevés par l'UNESCO qui s'inscrivent dans les finalités du système éducatif. Aujourd'hui, il faut maîtriser l'information pour participer à la société du savoir, permettre la formation tout au long de la vie et le développement de la citoyenneté, favoriser l'intégration sociale et culturelle des individus et aussi pour des raisons économiques qui sont fortement corrélées au contexte dans lequel nous évoluons.

Les objectifs de l'éducation à l'information pour l'élève sont les suivants : développement chez tous les élèves d'une culture de l'information, efficacité et cohérence de la formation, éveil de l'esprit critique de l'élève, apprentissage de l'autonomie, de l'apprendre à apprendre.

Sous quelle forme cette formation est-elle mise en œuvre actuellement ? Institutionnellement, on retrouve des prescriptions de connaissances et de compétences en information-documentation au sein du système éducatif : dans la loi d'orientation de 2005, dans le socle commun, dans le B2I, dans les programmes des différentes disciplines...

Mais quel constat pouvons-nous faire de la mise en œuvre de cette formation et des pratiques sur le terrain ? L'enseignement de la culture de l'information est morcelé et dispensé de façon sporadique et aléatoire, ce qui provoque une inégalité au niveau des formations que l'on délivre aux élèves ; les conditions d'exercice des professeurs documentalistes dans les établissements sont de moins en moins propices à la délivrance de ces formations, qui deviennent en même temps de plus en plus nécessaires. Pourtant, le mode de recrutement par le CAPES depuis 1989 légitime la fonction pédagogique et enseignante du professeur documentaliste.

La FADBEN tient à souligner le fait qu'il n'existe ni texte officiel clarifiant les contenus et les notions que l'élève devrait maîtriser, ni de cadre dans lequel enseigner ces notions. Aucun texte officiel non plus pour désigner les professionnels responsables de la conception et de la mise en œuvre de cette nécessaire formation à la culture de l'information. Tout au plus découvre-t-on au détour de telle ou telle discipline les prémisses d'une formation réduite le plus souvent à l'apprentissage de procédures de recherche, d'utilisation d'outils ou de documents, sans que l'information et le document ne soient considérés comme des objets d'enseignement.

Que doivent apprendre les élèves et dans quels dispositifs ? « Former les élèves, tous les élèves, c'est au minimum leur donner la capacité de cerner l'information dont ils ont besoin, de la rechercher, de l'évaluer, d'en faire usage à bon escient et de se l'approprier, de la communiquer ». Pour cela, ils doivent non seulement connaître les outils, les concepts qu'ils utilisent, mais aussi les principes de leur organisation, ceci afin de développer un regard critique sur ce qui leur est proposé.

Depuis de nombreuses années, la FADBEN revendique la reconnaissance et la formalisation des contenus d'enseignement qui relèvent de leur domaine de spécialité, à savoir l'information-documentation, et qui sont à dispenser par le professeur documentaliste en prenant appui sur le CDI, système didactisé de ressources qu'il gère.

Aujourd'hui, la FADBEN propose de créer un enseignement à la culture de l'information sous la forme d'un module cohérent, inscrit dans les cursus de tous les élèves de la 6^{ème} à la Terminale, basé sur une progression et une évaluation définies des apprentissages. Elle propose de placer cet enseignement sous la responsabilité des professeurs documentalistes, professionnels de l'information-documentation, en collaboration pédagogique avec les autres enseignants. Elle interpelle l'institution pour formaliser cet enseignement par la mise en place d'un groupe de travail ministériel, de façon à l'inscrire dans les directives officielles. Elle réitère l'exigence de la création de postes de professeurs documentalistes certifiés en nombre suffisant pour garantir la qualité de l'enseignement dispensé en information-documentation, et la valeur ajoutée du système de ressources à visée pédagogique.

La FADBEN est prête à rencontrer tous ceux qui considèrent que la formation à l'information participe à l'égalité des chances, pour leur exposer ses propositions. Des mesures fortes et claires doivent être prises dès aujourd'hui.